



DÉCEMBRE 2021





144-b, Notre-Dame-du-Rosaire, OC G0R 2H0 (418) 469-3988

L'organisme

Ayant pour mission d'offrir un lieu d'accueil chaleureux d'aide et de support aux individus de la MRC ainsi que de favoriser l'engagement citoyenne, nous travaillons activement en prévention, promotion tout en informant et éduquant les individus selon leurs besoins.

Notre siège social ainsi que notre comptoir alimentaire sont situés à Notre-Dame-du-Rosaire.

Nous avons la friperie Quatre Saisons située à Ste-Apolline.

La municipalité de St-Just nous prête une cuisine pour la préparation de la popote roulante du secteur sud.

La municipalité de Ste-Lucie et l'école de Ste-Apolline rendent disponibles un local pour le service de Halte-Garderie Communautaire + une joujouthèque à Ste-Lucie

Nous avons un Centre de périnatalité sociale à St-Paul en plus d'un centre psychomoteur pour les petits dans le complexe municipal.

Le Centre de Service Scolaire de la Côte-du-Sud nous permet d'occuper gratuitement la cuisine de la cafétéria à l'école secondaire St-Paul.

Et finalement, un 2^e centre psychomoteur du côté de Montmagny.

But du journal

Dans le cadre de ses activités, le Centre d'entraide Familiale de la MRC de Montmagny tenait à offrir à la population de Ste-Apolline un bulletin qui annonce les activités à venir et les changements importants au fil des mois. Il permet aussi la transmission d'information entre la municipalité et les lecteurs.

Politique du journal

Le but premier du journal étant d'informer la population, nous tenons à vous aviser que les lettres d'opinion et les lettres ouvertes ne seront pas publiées, même si elles sont signées. **Nous nous réservons également le droit de corriger, modifier, d'abréger et même de refuser un texte avant sa publication. Le journal ne s'engage pas à retourner les textes.**

Il vous est possible d'acheter de la publicité, il vous suffit de communiquer avec nous au siège social. Les communiqués sont publiés sans frais.

Le personnel du CEF

- Lysanne Tanguay, directrice
- Josée Labrecque, adjointe administrative
- Vanessa Corriveau, éducatrice Répît-Parents secteur nord et Jardin des Petits Pieds
- Catherine Ouellet, éducatrice Répît-Parents secteur sud
- Élise Guimont, intervenante à la sécurité alimentaire
- Josée Turgeon, gestion de la sécurité alimentaire et Popote roulante
- Katy Dubé, cuisinière au service de cafétéria scolaire de l'école secondaire
- Maïka Deschamps, T.T.S. au programme PACE
- Joanie Gariépy, T.E.S. au programme PACE
- Stéphanie Nicol, T.T.S. au programme de périnatalité sociale
- Catherine Richard, intervenante de proximité
- Myriam Lachance, Remplacement garde matin, midi, soir École Sainte-Apolline
- Océane Marceau-Gagné garde du matin, midi et soir école de Ste-Apolline
- Shanna Mark, garde du matin et soir école de la Colline
- Joé Robert, garde du matin et soir école Chanoine-Ferland

Le conseil d'administration

- Julie Massicotte, Présidente
- Sarah Gagné, Vice-présidente
- Danielle Mercier, secrétaire-trésorière
- Éric Langlois, administrateur
- Isabelle Langlois, administratrice
- Thérèse Messier, administratrice
- Gaston Roy, administrateur



JOURNÉE MAGASINAGE

(L'autobus du bonheur)

Mercredi le 8 décembre 2021

Départ de l'église de St-Fabien à 8h30

1^{er} arrêt aux Galeries Chagnon à Lévis (pour ceux qui le désirent)

2^e arrêt à Place Laurier-Québec

Pour le retour : départ de Place Laurier-Québec à 17h30

Arrêt aux Galeries Chagnon (on reprend ceux laissés là le matin)

Retour à l'église de St-Fabien

Coût : GRATUIT

Pour réservation : Angèle Lafontaine 418-249-2717

Suzanne Vocal 418-249-4342

418-249-0913

Réservez sans tarder!

* Possibilité d'arrêts pour prendre des gens de d'autres municipalités.



Ensemble, on D-Tox



Organisme de justice alternative

Ensemble, On D-Tox, toujours en action en 2021-2022!

Le programme Ensemble, On D-Tox continue sa présence dans les écoles des MRC de Montmagny-L'Islet et enfin, avec grand plaisir dans la MRC de Bellechasse! Nous vous rappelons que ce programme vise à développer la capacité des jeunes âgés de 12 à 17 ans à faire des choix éclairés en matière de consommation de substances psychoactives (SPA) et à en réduire les conséquences négatives. Des actions tant pour les jeunes, la communauté, les parents que les intervenants sociaux et scolaires sont prévues en cours d'année. En voici quelques-unes : ateliers de prévention en classe pour tous les élèves, travail de milieu en collaboration avec les Maisons des Jeunes du territoire, entraînements Fillactive, midi-discussions, des capsules d'informations aux parents et enseignants, des articles dans les journaux locaux, des actions de concertation avec les divers partenaires jeunesse, des activités de formation, etc. D'ailleurs, 5 intervenants œuvreront d'août à juin dans les écoles secondaires de Montmagny/L'Islet/Bellechasse afin de soutenir et de collaborer avec les intervenants des milieux dans la réalisation d'une multitude d'activités offertes aux jeunes.

Semaine de sensibilisation à la dépendance et à l'usage de substances 14-20 novembre 2021, Trouve ton équilibre !

Comme nous le rappelle l'AQCID (Association Québécoise des Centres d'Intervention en Dépendance), la dernière année n'a pas été de tout repos. Avec ce thème, nous voulons ouvrir le dialogue, favoriser l'introspection sur les saines habitudes de vie pouvant agir comme facteurs de protection pour nos jeunes. Pour ceux-ci, mettre en perspective ces choix en lien avec les différentes habitudes de vie (que ce soit au niveau de l'alimentation, le sommeil, l'activité physique, la consommation de substances psychoactives (alcool, drogues), l'utilisation d'internet, peut aider à en saisir les conséquences sur le bien-être physique ou psychologique et de mettre en lumière nos objectifs en matière d'équilibre à atteindre.

Diverses activités seront offertes aux élèves des différentes écoles secondaires du territoire durant cette semaine spécifique ainsi que pendant le mois de novembre.

« En temps que parent, que pouvez-vous faire? »

En tant que parent, vous êtes les mieux placés pour en discuter avec vos enfants. Pour vous y aider, nous vous suggérons de consulter différents sites internet à ce sujet. Vous y trouverez les renseignements de base en lien avec différentes drogues, les risques (la loi, l'altération avec le cerveau, en consommation et la conduite avec facultés affaiblies) ainsi que des trucs pour aborder le sujet avec votre adolescent ou simplement quoi dire lorsqu'ils vous poseront des questions ou auront des arguments forts à vos questions.

Nous souhaitons vous avoir outillé davantage. Nous vous invitons à surveiller nos prochaines parutions. Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez vous référer au site Internet suivant :

- Gouvernement du Québec (<https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca/>)
- Gouvernement du Canada (<https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html>)
- Drogue Aide et Référence (1-800-265-2626)
- Jeunesse sans drogue Canada <https://www.jeunesse sansdroguecanada.org/prevention/tips-for-parents/>.

Ensemble, on D-Tox

Caroline Morin, Intervenante préventiviste Écoles secondaires de la MRC Montmagny/L'Islet

Courriel : moric607@cscoptesud.qc.ca

LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage.

Une utilisation sécuritaire

Lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- faites appel aux services professionnels d'un maître électricien pour l'installation de vos thermostats tel que le stipule la ;
- assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement;
- n'appliquez pas de peinture sur une plinthe ni sur son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait se fissurer et prendre feu;
- éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres.

Utilisez des appareils portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu.



Quelques règles de sécurité

Si vous utilisez une chaufferette électrique portative :

- assurez-vous qu'elle porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC;
- les appareils de chauffage portatifs doivent être munis :
 - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
 - d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse;
- vérifiez que le système électrique peut supporter l'utilisation de l'appareil et utilisez le calibre de fusible approprié;
- branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonges;
- installez la chaufferette de façon à ce que personne ne la renverse;
- ne pas utiliser de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain.

N'oubliez pas que les chaufferettes portatives sont conçues pour un usage temporaire! Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique.
- Ne laissez pas un appareil de chauffage portatif sans surveillance.
- Fermez l'appareil de chauffage portatif si vous quittez la maison ou si vous allez au lit.
- Placez l'appareil de chauffage portatif hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Une zone dégagée est primordiale

- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

D'autres précautions importantes

- Installez un avertisseur de fumée :
 - un par étage, y compris au sous-sol;
 - dans le corridor, près des chambres;
 - dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Ayez un extincteur portatif et sachez-vous en servir.



Cercle de Fermières de Sainte-Apolline

Reprise des activités

Le Cercle a tenu son assemblée générale le 6 septembre 2021. Les réalisations et les états financiers 2019-2020 et 2020-2021 y ont été présentés, expliqués et adoptés. Sont actuellement membres du Conseil d'administration local, mesdames :

- ✓ Laurette Lachance, présidente
- ✓ Sabrina Daoust, vice-présidente, responsable du comité Communications
- ✓ Madeleine Dumais, trésorière
- ✓ Gilberte Deschênes, responsable du comité Arts textiles
- ✓ Huguette Bernier, responsable du comité Dossiers

Nous avons pu tenir 16 réunions pendant la pandémie soit en présentiel ou virtuellement. Le Cercle compte présentement 17 membres.

Projets réalisés

Depuis mars 2020, le Cercle a mis à profit l'ingéniosité et le dévouement de ses membres pour concrétiser deux Projets Nouveaux Horizons. Les efforts soutenus de quelques membres ont donné les résultats suivants :

- ✓ Réaménagement du rez-de-chaussée et du sous-sol
- ✓ Acquisition et installation d'équipements de désinfection
- ✓ Acquisition de deux métiers à tisser : un 100'' 4 cadres et un 36'' 8 cadres
- ✓ Acquisition de deux machines à coudre : une brodeuse et une surjeteuse

Activités projetées

Le 10 décembre 2021, nous fêterons sobrement le 85^e anniversaire du Cercle, au restaurant « Le Répit ». Le repas, servi à 17h30, sera suivi d'un échange de cadeaux et d'une visite du local avec nos invitées de la Fédération : mesdames Andrée Laliberté, présidente, les conseillères Céline Corriveau et Ghislaine Prévost.

Pour l'année 2022, nous envisageons une répartition différente de l'espace et du temps alloué à l'utilisation des divers métiers et prévoyons ajouter la couture à nos activités. Nous souhaitons une utilisation maximale des ressources disponibles et une conciliation entre les projets des Fermières et les besoins des Dames du Comptoir artisanal. Madame Sabrina Daoust, notre nouvelle vice-présidente a quelques idées en tête pour dynamiser nos réunions et organiser des activités pour les membres.

Malgré une période difficile pour toutes et tous, les membres du Cercle de Fermières Sainte-Apolline souhaitent à tous les citoyens de Sainte-Apolline leurs meilleurs vœux de Noël et une Année 2022 où les restrictions rattachées à la pandémie soient du passé.

Bonjour,

Je veux prendre le temps de remercier tous ceux et celles qui sont venu nous visiter et encourager lors de notre vente de garage cet été. Un tirage de trois prix a eu lieu lors de la fermeture le 20 août. Ce sont mes petits fils qui ont eu le bonheur de tirer au hasard les gagnants : 1^{ier} prix : Léo Deschênes

2^{ième} prix : Nathalie Morin, 3^{ième} prix : Laurette Lachance.

Nous vous souhaitons Joyeuses Fêtes

Brigitte et Claude Lachance





PROCÈS-VERBAL

Octobre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le mardi 4 octobre 2021, à 19 heures 30. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, monsieur Mario Nadeau, conseiller, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 7 septembre et du 21 septembre 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Dossier développement résidentiel – Soumissions étude de caractérisation
 - Lettre de démission ;
 - Rapport d'activités annuel 2019 modifié et 2020 ;
 - Soumission l'Arsenal ;
 - Tetra Tech QI Inc. – Dépassement de l'enveloppe budgétaire ;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande d'aide financière pour le club de l'Âge d'Or ;
 - Demande du Marché de Noël ;
 - Demande d'aide financière pour le Comptoir Artisanal et le Cercle de Fermières ;
 - Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :

- Mandat de vérification par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréées, différents ministères et aide à la préparation du budget 2022 ;
 - Demande de soumission pour déneigement des bornes sèches ;
 - Adoption du Règlement sur les nuisances 08-2021 ;
 - Renouvellement de l'aide financière à l'école primaire ;
 - Autoriser Mme Valérie Gagné d'appliquer le règlement sur les animaux ;
9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-10-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE ET DU 21 SEPTEMBRE 2021

Une copie du procès-verbal du 7 septembre et du 21 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-10-2021

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 03-10-2021

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question n'est posée.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-10-2021 (Dossier développement résidentiel – Soumission de l'étude de caractérisation écologique)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission la plus basse pour la caractérisation écologique à la compagnie Gestizone, pour un montant de 2750,00\$, taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Lettre de démission reçue : Nous avons reçu une lettre démission, soit celle de Mme France Couture titre d'employé d'entretien municipal. La démission est effective à partir du 20 septembre.

Résolution : 05-10-2021 (Rapport d'activités annuel 2019 modifié et 2020)

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport.

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU :

D'adopter le Rapport d'activité annuel 2019 qui n'avait pas été remis au MSP, et qui a été révisé pour y inclure de nouvelles données dans le cadre des travaux de révision du schéma de couverture de risque, ainsi que le Rapport d'activité annuel 2020 du Service de sécurité incendie. Ceux-ci présentent les actions réalisées en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton ;

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données des Rapports d'activité annuels du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-10-2021 (Soumission de l'arsenal et Aréo-Feu)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'Arsenal pour l'achat de six batteries au coût de 45\$ l'unité et de six ensembles de batteries pour un coût unitaire de 8\$, taxes en sus, ainsi que d'accepter la soumission d'Aréo-Feu pour l'achat de pièces pour la pompe portative au coût de 1,342.54\$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Tetra Tech QI Inc. – dépassement de l'enveloppe budgétaire. Le point sera discuté et présenté au prochain conseil.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Demande d'aide financière pour le Club de l'Âge d'Or. Le point sera rediscuté et présenté au prochain conseil.

Résolution : 07-10-2021 (Demande du marché de Noël)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de Mme Linda Paré ET RÉSOLU de donner un montant de 500\$ pour le Marché de Noël, ainsi que d'autoriser leurs photocopies au bureau municipal au même coût qu'à un organisme, soit 0.15\$ par photocopie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-10-2021 (Demande d'aide financière pour le Comptoir Artisanal et le Cercle de Fermières)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé de Mme Linda Paré ET RÉSOLU de donner un montant de 400\$ pour aider à défrayer les coûts de chauffage et d'électricité du local. Cette aide financière n'est pas récurrente, mais bien pour aider en tant de pandémie puisque leurs activités de financement ne sont entièrement recommencées. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-10-2021 (Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de don de 55\$ pour la publicité pour l'année 2021-2022 dans le feuillet paroissial. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Aucun employé n'est présent pour faire de rapport. Selon les statistiques du Centre de Plein-Air, il y a eu d'avantage d'entrées en septembre que l'an dernier. On demande à ce que M. Sylvain Gagné-Bernier soit invité à une prochaine séance du conseil pour présenter les chiffres de la saison 2021.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 10-10-2021 (Mandat de vérification par la firme Lemieux Nolet, comptables agréés, différents ministères et aide à la préparation du budget 2022)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que nous donnons le mandat à la firme Lemieux Nolet, comptables agréés, pour la vérification de différents ministères ainsi que pour l'aide à la préparation du budget 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande de soumission pour déneigement des bornes sèches. Les soumissionnaires auront jusqu'au jeudi 4 novembre à 16h pour donner leurs soumissions.

Résolution : 11-10-2021 (Adoption du règlement 07-2021, règlement sur les nuisances)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé le 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait mention des modifications apportées au projet de règlement depuis son dépôt, lesquelles modifications ne changent pas la nature du règlement ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard et UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 07-2021, règlement abrogeant le règlement 06-2018 et modifiant l'article 27 du règlement, règlement sur les nuisances. Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 06-99 et ses amendements. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-10-2021 (Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2020, une aide financière a été versée à l'école primaire Sainte-Apolline pour encourager les familles à utiliser les services d'enseignement scolaire offerts à l'école primaire Sainte-Apolline et inciter les familles à venir s'installer sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'aide financière pour les frais scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny pour le service de surveillance du midi et après l'école ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les frais scolaires, pour chaque enfant fréquentant l'école primaire Sainte-Apolline, pour l'année scolaire 2021-2022, soient payés par la municipalité au Conseil d'établissement de l'école primaire Sainte-Apolline. De prévoir dans le budget 2022, 6 500 \$ pour le service de surveillance après l'école (de janvier à décembre 2022) et 4 500 \$ comme soutien financier du service de surveillance du midi, service offert par le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, pour l'année scolaire 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-10-2021 (Autoriser Mme Valérie Gagné d'appliquer le règlement sur les animaux)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser Mme Valérie Gagné à appliquer le règlement sur les animaux sur le territoire de Sainte-Apolline-de-Patton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Aucun varia

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 25 août au 25 septembre 2021 11,309,52 \$

COMPTES

Résolution : 14-10-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 58,516.64\$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire suppléant

et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

Un citoyen félicite les membres du conseil sortants. Il demande si le dossier de l'église est terminé. Nous répondons que la cession a été faite. Il demande au niveau du dossier du développement résidentiel, concernant le concours, si le droit de passage du terrain à donner a été pris en compte. Nous allons clarifier le tout avec la CDEMM. Il demande aussi à faire vérifier le bruit du frigidaire de la grande salle. Nous vérifierons avec M. Philippe Chamberland si tout est normal.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 15-10-2021 (levée de la séance)

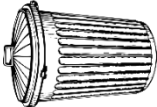

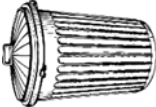

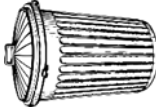
Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Caroline Dancause DG
et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DÉCEMBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 	2	3	4
5	6	7	8 	9	10	11
12	13	14	15 	16	17	18
19	20	21	22 	23	24	25
26	27	28	29 	30	31	